

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Primer PA60

FS3055

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 21-nov.-2017 Date de révision : Numéro de révision: 1.0

18-oct.-2022

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Primer PA60

Contient Butanone, ethyl methyl ketone; Methylenediphenyl diisocyanate; Hexane,

1,6-diisocyanato-, homopolymer

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs et/ou étanchéifiants

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricantFournisseurc/o DeLaval International ABFrance: DeLavalPO BOX 39Omega Parc Bat. 5

147 21 Tumba 3 Bd Jean Moulin - CS40504

Sweden 78997 Elancourt

Tel + 46 08-530 66 000 France

Email MSDS.EU@delaval.com Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:

DeLaval N.V.

Industriepark-Drongen 10

9031 Gent Belgium

Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG Munchrutistrasse 2 6210 Sursee Switzerland Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France:

(33) 1 4005 4848

Polaiauo:

Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:

(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le réglement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2. (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1. (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1. (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2. (H351)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3. (H336) (H335)
Dangers physiques	Liquides inflammables Catégorie 2.
	(H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le réglement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

Mentions de danger

Conseils de prudence

DANGER

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges H351 - Susceptible de provoquer le cancer

ľUE

Mentions de danger spécifiques de EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

- Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage

P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la règlementation

Butanone, ethyl methyl ketone; Methylenediphenyl diisocyanate; Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymer

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) (≥ 0.1%) Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) (≥ 0.1%)

3.1. Substances Sans objet

3.2. <u>Mélange</u> Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Methylethylcetone 78-93-3	201-159-0	50 - 60	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	01-2119457290-43
Acetate de n-butyle 123-86-4	204-658-1	10 - 20	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119485493-29
Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5	247-714-0	5 - 10	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373)	Eye Irrit. 2: C>=5% Resp. Sens. 1: C>=0.1% Skin Irrit. 2: C>=5% STOT SE 3: C>=5%	-	-	01-2119457015-45
1,6-hexamethylene diisocyanate homopolymer 28182-81-2	500-060-2	2 - 5	Acute tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335) Skin Sens. 1 (H317)	-	-	-	01-2119485796-17
Glycidoxypropyltriméth oxysilane 2530-83-8	-	2 - 5	Eye dam. 1 (H318)	-	-	-	01-211937949916
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléth yle 108-65-6	203-603-9	1 - 2	Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	01-2119475791-29
Dichlorure de dibutylétain 683-18-1	211-670-0	< 0.1	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1B (H314) Muta. 2 (H341) Repr. 1B (H360FD) STOT RE 1 (H372) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Eye Dam. 1 : 3%<=C<5% Eye Irrit. 2 : 0.01%<=C<3% Skin Corr. 1B : C>=5% Skin Irrit. 2 : 0.01%<=C<5%	10	-	01-2119496066-31

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Methylethylcetone 78-93-3	2193 mg/kg (Rat)	5000 mg/kg (Rabbit)	11700 ppm (Rat) 4 h
Acetate de n-butyle 123-86-4	10768 mg/kg (Rat)	14112 mg/kg (Rabbit)	740 mg/m³ air (Rat) 4h
Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5	> 10000 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	490 mg/m³ (Rat) 4h
1,6-hexamethylene diisocyanate homopolymer 28182-81-2	Aucune donnée disponible	> 2000 mg/kg (Rat)	18500 mg/m ³ (Rat) 1h
Glycidoxypropyltriméthoxysilane 2530-83-8	7.01 g/kg (Rat)	3,97 mL/kg (Rabbit)	> 5.3 mg/L (Rat) 4h
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	5155 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	1728 ppm (Rat) 4h
Dichlorure de dibutylétain 683-18-1	50 mg/kg (Rat)	Aucune donnée disponible	59 mg/m³ (Rat) 4h

DeLaval Primer PA60 FS3055 Date de révision: 18-oct.-2022

Informations supplémentaires

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux Consulter un médecin en cas de symptômes.

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et Contact oculaire

abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin en cas de symptômes.

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Contact avec la peau

Consulter un médecin en cas de symptômes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

Ingestion Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Irritant pour les voies respiratoires. Peut Effets aigus

provoquer une allergie cutanée. Irritant pour les yeux. Difficultés respiratoires .

Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Irritant pour les voies respiratoires. Peut Effets retardés

provoquer une allergie cutanée. Irritant pour les yeux. Difficultés respiratoires .

Effets d'une surexposition Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

Jet d'eau, poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de

sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie; porter un appareil de protection respiratoire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un

équipement de protection respiratoire. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représent pas de risques

personnels.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source

> d'étincelles - Ne pas fumer. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'inhalation de la poussière. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne

représent pas de risques personnels.

Voir Section 12 pour plus d'informations **Autres informations**

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Tenir à l'écart des cours d'eau. Ne pas contaminer l'eau superficielle. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Boucher les fuites si cela ne présente pas de danger.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations Équipement de protection individuel, voir section 8 SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter

l'accumulation de charges électrostatiques. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact

avec la peau et les veux.

Remarques générales en matière d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation

du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Stocker dans

un endroit frais/bien ventilé. Conserver bien fermé, au frais et au sec. Tenir sous clé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet Autres recommandations Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Methylethylcetone		TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	STEL: 300 ppm	TWA: 200 ppm
78-93-3		STEL: 300 ppm	TWA: 600 mg/m ³	STEL: 900 mg/m ³	TWA: 600 mg/m ³
		TWA: 600 mg/m ³	STEL: 300 ppm	TWA: 200 ppm	Peak: 200 ppm
		STEL: 899 mg/m ³	STEL: 900 mg/m ³	TWA: 600 mg/m ³	Peak: 600 mg/m ³
		Skin			
Acetate de n-butyle		TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm	STEL: 200 ppm	TWA: 100 ppm
123-86-4		STEL: 200 ppm	TWA: 710 mg/m ³	STEL: 965 mg/m ³	TWA: 480 mg/m ³
		TWA: 724 mg/m ³	STEL: 200 ppm	TWA: 150 ppm	Peak: 200 ppm
		STEL: 966 mg/m ³	STEL: 940 mg/m ³	TWA: 724 mg/m ³	Peak: 960 mg/m ³
Acétate de			TWA: 50 ppm	Skin	TWA: 50 ppm
2-méthoxy-1-méthyléthyle			TWA: 275 mg/m ³	STEL: 100 ppm	TWA: 270 mg/m ³
108-65-6			STEL: 100 ppm	STEL: 550 mg/m ³	Peak: 50 ppm
			STEL: 550 mg/m ³	TWA: 50 ppm	Peak: 270 mg/m ³
			_	TWA: 275 mg/m ³	_
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Methylethylcetone	TWA: 200 ppm	STEL: 300 ppm	Skin	STEL: 100 ppm	TWA: 50 ppm
78-93-3	TWA: 600 mg/m ³	STEL: 900 mg/m ³	STEL: 900 mg/m ³	STEL: 300 mg/m ³	TWA: 145 mg/m ³
		TWA: 200 ppm	TWA: 590 mg/m ³	Skin	Skin
		TWA: 600 mg/m ³			
Acetate de n-butyle		STEL: 200 ppm		TWA: 150 ppm	TWA: 150 ppm
123-86-4		TWA: 150 ppm		TWA: 720 mg/m ³	TWA: 710 mg/m ³
				STEL: 200 ppm	
				STEL: 960 mg/m ³	
Acétate de	TWA: 50 ppm	STEL: 100 ppm	TWA: 550 mg/m ³	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm
2-méthoxy-1-méthyléthyle	TWA: 275 mg/m ³	STEL: 550 mg/m ³		TWA: 270 mg/m ³	TWA: 275 mg/m ³
108-65-6		TWA: 50 ppm		STEL: 100 ppm	Skin
		TWA: 275 mg/m ³		STEL: 550 mg/m ³	
				Skin	

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Methylethylcetone 78-93-3	Skin STEL: 200 ppm STEL: 590 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 295 mg/m³	Skin STEL: 200 ppm STEL: 590 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m³	STEL: 900 mg/m³ TWA: 450 mg/m³	TWA: 75 ppm TWA: 220 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³ Skin
Acetate de n-butyle 123-86-4	STEL: 100 ppm STEL: 480 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 480 mg/m³ Ceiling: 100 ppm Ceiling: 480 mg/m³	STEL: 200 ppm STEL: 960 mg/m³ TWA: 100 ppm TWA: 480 mg/m³	STEL: 950 mg/m ³ TWA: 200 mg/m ³		TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m³
Diisocyanate de diphénylméthane 26447-40-5	STEL: 0.01 ppm STEL: 0.1 mg/m ³		STEL: 0.09 mg/m ³ TWA: 0.03 mg/m ³		
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	Skin STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m³ TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m³	STEL: 50 ppm STEL: 275 mg/m³ TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m³	STEL: 520 mg/m³ TWA: 260 mg/m³	TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m³ Skin
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Methylethylcetone 78-93-3	LLV: 50 ppm - 150 mg/m ³			ÁK-érték: 600 mg/m ³ CK- érték: 900 mg/m ³	
Acetate de n-butyle 123-86-4	LLV: 100 ppm - 500 mg/m³ STV 150 ppm - 700 mg/m²				
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	LLV: 50 ppm - 250 mg/m³ STV: 75 ppm - 400mg/m³			ÁK-érték: 275 mg/m³ CK- érték: 550 mg/m³	

Aucune information disponible Niveau dérivé sans effet (DNEL) Concentration prévisible sans effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Protection de la peau **Protection des mains Protection respiratoire**

Contrôles d'exposition liés à la protection de

l'environnement

Aucune information disponible

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

lunettes de sécurité avec protections latérales. Porter des gants/des vêtements de protection.

Gants de protection

Porter un équipement de protection respiratoire.

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÈTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Noir

Odeur Caractéristique

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété <u>Valeurs</u> Point/intervalle de fusion Sans objet

79 °C Point/intervalle d'ébullition Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité 11.5 vol %

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité 1.8 vol % -9 °C Point d'éclair

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité > 200 °C

Température de décomposition Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible pН Aucune donnée disponible Viscosité cinématique

DeLaval Primer PA60 FS3055 Date de révision: 18-oct.-2022

Aucune donnée disponible Hydrosolubilité Solubilité dans d'autres solvants Aucune donnée disponible Coefficient de partage : n-octanol/eau Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Densité de vapeur

Sans objet Caractéristiques des particules

0.9 (@20 °C - relative) Densité de vapeur

9.2. Autres informations

Viscosité 20 mPa.s (dynamic)

Teneur en COV 60% +/- 2%

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosibles

Propriétés explosives Aucune information disponible Propriétés comburantes Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de matières à signaler spécialement

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation Aucune information disponible. Aucune information disponible. **Contact oculaire** Contact avec la peau Aucune information disponible. Ingestion Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Methylethylcetone	2193 mg/kg (Rat)	5000 mg/kg (Rabbit)	= 11700 ppm (Rat) 4 h
Acetate de n-butyle	10768 mg/kg (Rat)	14112 mg/kg (Rabbit)	740 mg/m³ air (Rat) 4h
Diisocyanate de diphénylméthane	> 10000 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	490 mg/m³ (Rat) 4h
1,6-hexamethylene diisocyanate homopolymer		> 2000 mg/kg (Rat)	= 18500 mg/m ³ (Rat) 1h
Glycidoxypropyltriméthoxysilane	7.01 g/kg (Rat)	3,97 mL/kg (Rabbit)	> 5.3 mg/L (Rat) 4h
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	5155 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rat)	1728 ppm (Rat) 4h
Dichlorure de dibutylétain	50 mg/kg (Rat)		59 mg/m³ (Rat) 4h

Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation

Irritant pour la peau. Irritant pour les yeux.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

inhalation. Peut provoguer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

germinales Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Nom chimique	EU Annex I Carcinogen Information	UK
Diisocyanate de diphénylméthane	Carc. 2	

Toxicité pour la reproduction
STOT - exposition unique
STOT - exposition répétée
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

Aucune information disponible.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité Effets d'écotoxicité

Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétau x aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Methylethylcetone		3130 - 3320: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	EC50 = 3403 mg/L 30 min EC50 = 3426 mg/L 5 min	520: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 5091: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 4025 - 6440: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
Acetate de n-butyle	674.7: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	17 - 19: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 100: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 62: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	EC50 = 70.0 mg/L 5 min EC50 = 82.2 mg/L 15 min EC50 = 959 mg/L 18 h EC50 = 98.9 mg/L 30 min	72.8: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Diisocyanate de diphénylméthane	3230: 96 h Skeletonema costatum mg/L EC50			1000: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		161: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static		500: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Dichlorure de dibutylétain	0.04: 72 h Skeletonema costatum mg/L EC50	5.8: 48 h Oryzias latipes mg/L LC50 0.6: 48 h Leuciscus idus mg/L LC50		0.55: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Methylethylcetone	0.3

Acetate de n-butyle	1.81
Diisocyanate de diphénylméthane	4.5
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.43

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Dibutiltin dichloride: does not meet the PBT criteria of REACH regulation, Annex XIII.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout. utilisés

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

М	D	G/I	М	\circ
141	$\boldsymbol{\sim}$	<i>_</i> ,,,	141	v

14.1 N° ONU 1866

14.2 Nom d'expédition Resin solution, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage || |

14.5 Danger pour l'environnement Aucun(e)

14.6 Dispositions spéciales
Aucun(e)

14.7 Maritime transport in bulk according to IMOAucune information disponible instruments

Informations supplémentaires - Transport by sea

Limited quantities (IMDG):5 L
Excepted quantities (IMDG):E2
Packing instructions (IMDG):P001
Special packing provisions (IMDG):PP1
IBC packing instructions (IMDG):IBC02

Tank instructions (IMDG):T4

Tank special provisions (IMDG):TP1, TP8

EmS-No. (Fire):F-E EmS-No. (Spillage):S-E Stowage category (IMDG):B

Properties and observations (IMDG): Miscibility with water

depends upon the composition.

MFAG-No:127;128

14.9 Polluant marin Aucun(e)

ADR/RID

14.1 N° ONU 1866

14.2 Nom d'expédition Resin solution, flammable

 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
 3

 Étiquettes ADR/RID
 3

 14.4 Groupe d'emballage
 II

 14.5 Danger pour l'environnement
 Aucun(e)

14.6 Dispositions spéciales 640C
Informations supplémentaires Overland transport

Classification code (ADR): F1
Special provisions (ADR): 640C
Limited quantities (ADR):5I

Excepted quantities (ADR):E2

Packing instructions (ADR):P001 Special packing provisions (ADR):PP1 Mixed packing provisions (ADR):MP19

Portable tank and bulk container instructions (ADR):T4

Portable tank and bulk container special provisions (ADR):TP1,

TP8

Tank code (ADR):L1.5BN Vehicle for tank carriage:FL Transport category (ADR):2

Special provisions for carriage - Operation (ADR):S2, S20

Hazard identification number (Kemler No.):33

Tunnel restriction code (ADR):D/E

EAC code: •3YE - Rail transport

Classification code (RID):F1 Special provisions (RID):640D Limited quantities (RID):5L Excepted quantities (RID):E2

Packing instructions (RID):P001, IBC02, R001

Special packing provisions (RID):PP1
Mixed packing provisions (RID):MP19

Portable tank and bulk container instructions (RID):T4

Portable tank and bulk container special provisions (RID):TP1,

TP8

Tank codes for RID tanks (RID):LGBF

Transport category (RID):2

Colis express (express parcels) (RID):CE7 Hazard identification number (RID):33

IATA/ICAO

14.1 N° ONU

14.2 Nom d'expédition

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Danger pour l'environnement

14.6 Dispositions spéciales

Informations supplémentaires

1866

Resin solution, flammable

3 II

Aucun(e) Aucun(e)

- Air transport

PCA Excepted quantities (IATA):E2 PCA Limited quantities (IATA):Y341

PCA limited quantity max net quantity (IATA):1L

PCA packing instructions (IATA):353 PCA max net quantity (IATA):5L CAO packing instructions (IATA):364 CAO max net quantity (IATA):60L Special provisions (IATA):A3

ERG code (IATA):3L

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK

Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 878/2020 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS

All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

Autres informations

Substances in Candidate List >0.1% Dibutyltin dichloride (DBTC; CAS 683-18-1)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 21-nov.-2017

Date de révision: 18-oct.-2022

Numéro de révision: 1.0

Remarque sur la révision:

Motif de la révision (EU) 2020/878

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité